

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 20/04/2025

Reçu en préfecture le 21/04/2025

Publié le

ID : 089-200039642-20250402-41\_2025-DE

<p><b>DEPARTEMENT DE L'YONNE</b></p>	<p>Le mercredi deux avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Flogny la Chapelle, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.</p>
<p><b>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</b></p>	<p><b>Étaient présents :</b> <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézignes</i> : M. MENARD José, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. LAVINA Xavier, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézignes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.</p>
<p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</b></p>	
<p><b>Nombre de conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En exercice : 75</li> <li>- Présents : 45</li> <li>- Absents : 11</li> <li>- Pouvoirs : 19</li> <li>- Votants : 64</li> </ul>	<p><b>Excusés ayant donné pouvoir :</b> <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. ROBETTE Jacques (a donné pouvoir à M. DELAGNEAU Emmanuel), <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. MARONNAT Jean Louis), <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette (a donné pouvoir à Mme SAVIE EUSTACHE Françoise), <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José (a donné pouvoir à M. MURAT Olivier), <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier (a donné pouvoir à M. FOURNILLON Dominique), <i>Gigny</i> : M. TOBIET Michel (a donné pouvoir à M. FLEURY François), <i>Lézignes</i> : M. BRUMEAUX Michel (a donné pouvoir à M. MENARD José), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à M. DICHE Jean-Marc), <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin (a donné pouvoir à M. TRONEL Michel), <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahia (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. PONSARD José), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. DURAND Thierry); <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine (a donné pouvoir à M. SABOURIN Sébastien).</p>
<p><b>Délibération n° 41-2025</b></p>	<p><b>Absents excusés :</b> <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, M. CLECH Cédric <i>Tonnerre</i> : Mme ORGEL Emilie (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric).</p> <p><b>Absents non excusés :</b> <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Tonnerre</i> : M. HAMAM Nabil, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel,</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> M. DELPRAT Eric</p> <p><b>Date de convocation :</b> Vendredi 21 mars 2025</p>

**Objet :**

**COMMISSION**

**Services à la personne,  
petite enfance et mobilité**

*Projet d'établissement et  
Règlement de  
fonctionnement de l'EAJE  
(l'îlot bambins)*

*Remplace la délibération  
n° 66-2022 relative au projet  
d'établissement et au  
règlement de l'EAJE,  
ainsi que la délibération n°  
83-2024 relative au  
règlement intérieur de  
fonctionnement de l'EAJE  
(bâtiment modulaire).*

Monsieur le Président rappelle que les travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la structure petite enfance « l'îlot bambins », ont pris fin début mars 2025, et que l'ouverture aux familles s'est déroulée le 10 mars 2025 dans les meilleures conditions.

Monsieur le Président précise que ce projet a permis d'augmenter la capacité d'accueil de 12 places, et qu'un agrément a été délivré par le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour accueillir 52 enfants simultanément.

Dans ce cadre, le service de la PMI du département qui réglemente les structures petite enfance, impose que le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement soient actualisés, compte tenu de la modification des locaux, des évolutions des pratiques et des nouveaux textes de référence.

Ces documents donnent du sens au travail de l'équipe de professionnels, et contribuent à un accueil de qualité pour les enfants et les familles.

Les modifications apportées portent notamment sur :

➤ Le projet d'établissement

- La description des locaux en rapport avec les travaux réalisés
- L'organisation des sections avec l'attribution de nouveaux noms
- L'organisation des temps de repas (2 services pour les moyens-grands)

➤ Le règlement de fonctionnement

- Le passage de 40 à 52 places
- La labellisation AVIP (crèche à vocation d'insertion professionnelle), qui permet de réserver un nombre de places pour les familles à la recherche d'un emploi
- La fermeture de 4 semaines sur l'année au lieu de 5 précédemment
- Des précisions sur les inscriptions via le guichet unique
- Les temps d'accueil (éviter les créneaux 11h -12h30 et 13h-14h30)
- Les congés des familles : délais de prévenance de 15 jours pour les vacances de plus de 3 jours et 72h jours ouvrés pour les congés de 3 jours ou moins
- La modification des barèmes de la CAF au 1<sup>er</sup> janvier 2025 concernant la tarification
- Les vaccinations obligatoires

Vu le Code de la santé publique,

Vu le décret n° 2022 -1772 du 30 décembre 2022, relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux EAJE et aux comités départementaux des services aux familles.

Considérant que l'actualisation du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement d'une structure petite enfance qui évolue dans ses pratiques, est gage d'une image positive et dynamique auprès des financeurs, des nouveaux arrivants et des parents,

Considérant que ces documents ont été rédigés avec la participation des professionnels de la structure petite enfance « l'îlot bambins », en concertation avec les partenaires institutionnels (PMI, CAF et MSA),

Monsieur le président **PROPOSE**, d'acter le nouveau projet d'établissement et règlement de fonctionnement de la crèche « l'îlot bambins » annexés à la présente délibération.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire</b>	<b>64</b>	<b>pour</b>
	<b>0</b>	<b>contre</b>
	<b>0</b>	<b>abstention</b>

**APPROUVE** le nouveau projet d'établissement et règlement de fonctionnement de la crèche l'îlot bambins à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.

**AUTORISE** le président à prendre toute décision et signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
Monsieur Régis LHOMME

Le secrétaire de séance,  
M. Eric DELPRAT



*Eric Delprat*

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).

Envoyé en préfecture le 20/04/2025

Reçu en préfecture le 21/04/2025

Publié le

ID : 089-200039642-20250402-41\_2025-DE